



Jessica



Frédérique



Départementale  
des Personnes  
Handicapées

ACSON du Haut-Rhin

# Les différentes cartes

Trois types de cartes peuvent être demandés auprès de la MDPH après évaluation de chaque demande par une équipe de professionnels.

## La carte d'invalidité

### Bénéficiaires :

Toute personne dont le taux d'incapacité est au moins de 80%.

### Sans mention ou avec mention :

« besoin d'accompagnement » ou « cécité »

### Droits et avantages :

- avantages fiscaux : ½ part supplémentaire ou abattements, exonération éventuelle de la redevance TV selon un plafond de ressources (se renseigner auprès du centre des impôts)
- diverses réductions tarifaires pour le bénéficiaire et son accompagnant librement déterminées par les organismes exerçant une activité commerciale (train, avion, ...)
- avantages dans les transports en commun (se renseigner auprès des mairies)
- facilités d'accès à certains logements HLM sous condition de ressources (se renseigner auprès des organismes HLM)
- possibilités d'avantages liés à la retraite (s'adresser aux organismes d'assurance vieillesse)
- avantages de la carte « priorité »

## La carte de priorité

### Bénéficiaires :

Toute personne atteinte d'une incapacité inférieure à 80% rendant la position debout pénible

### Avantages :

- priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les salles d'attente, les établissements et les manifestations accueillant du public
- priorité dans les files d'attente

**A noter :** La carte de priorité ne donne pas droit à des avantages fiscaux et ne donne pas d'avantages pour la personne accompagnante.

## La carte européenne de stationnement (ex macaron GIC)

**Bénéficiaires :** Toute personne dont le handicap réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied. Cette notion est examinée par le médecin de la MDPH.

**Avantages :** Apposée de façon visible sur le tableau de bord du véhicule, la carte européenne de stationnement permet au titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur des emplacements réservés.

**A noter :** La carte européenne de stationnement n'entraîne pas obligatoirement la gratuité du stationnement (se renseigner auprès des mairies).



La carte d'invalidité



La carte de priorité



La carte européenne de stationnement

Conseil Général



Haut-Rhin

L'Acteur de votre quotidien

Pour chaque demande de carte auprès de la MDPH, joindre au formulaire une photo d'identité.